Motion des agents du PTGC de Loir-et-Cher

à

Monsieur le Directeur des Finances Publiques

Nous dénonçons les orientations contenues dans l'instruction du 5 février 2018.
La mise à jour du plan est indispensable à la fiabilité des bases fiscales.
Sa suspension "progressive" en département est la première étape vers une externalisation ou un abandon définitif qui seraient catastrophiques pour la fiscalité directe locale et les utilisateurs du plan cadastral.
En aucune façon, la fiscalisation des géomètres ne doit se faire au détriment de la mise à jour du plan.
Nous ne sommes pas opposés à consacrer une plus grande part de notre activité aux évaluations cadastrales, en particulier pour les locaux d'habitation.
Depuis 2008, date de la fusion CDI-CDIF, les géomètres ne doivent pas dépasser 10 % de travaux fiscaux.
Dans ce contexte, rattacher le PTGC au PELP serait une très mauvaise décision ressentie comme une remise en cause de notre service.
Aussi, pour manifester notre opposition aux décisions annoncées lors de la réunion départementale du 15 février 2018, les géomètres soussignés décident :

- de ne pas participer au groupe de travail
- de ne plus remplir les états de situation mensuels.